

DEPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BEGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° BEG-2024-00032-P

-----  
Liberté – Égalité - Fraternité

-----  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Objet : *Réglementation permanente*

ST3- TG/SG

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6.

Vu l'arrêté n°0407-23 du 16 mai 2023 portant délégation de signature pour les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sur la voie publique.

Vu le Code civil,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-11.

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription.

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Une Piste cyclable bidirectionnelle est créée sur l'espace spécifiquement signalé **PONT SIMONE VEIL** (BEGLES).

Elle est réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule motorisé sur la voie cyclable, à l'exception des cycles à pédalage assisté, est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. -

**ARTICLE 2** - Le service spécialisé de Bordeaux Métropole sera chargé de mettre en place la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et à son bon entretien.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Commandant de Police de Bègles et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bègles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

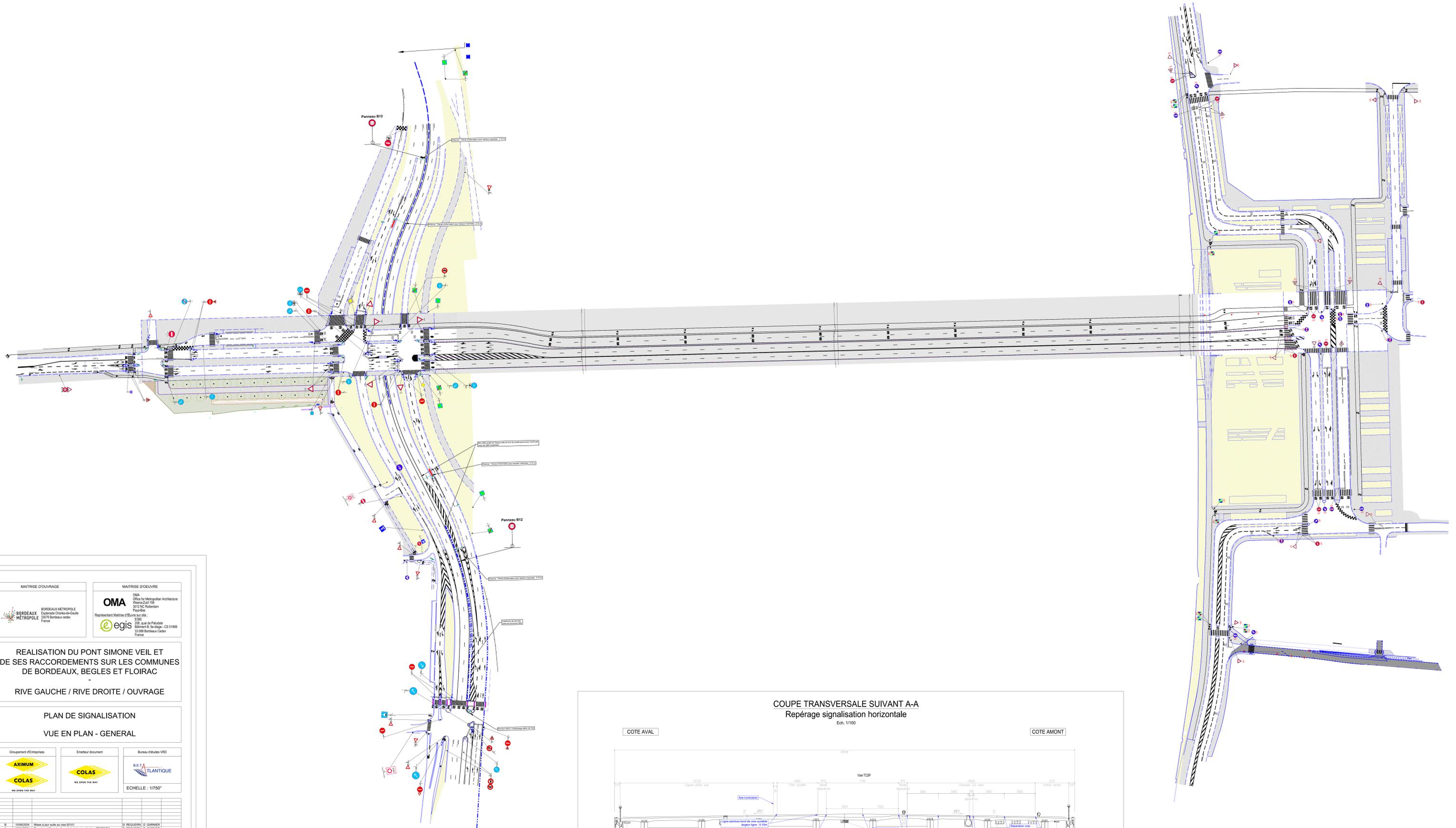
Fait à Bègles, le 26 juin 2024

**Pour le Maire,  
Fabienne CABRERA**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne Cabrera".

**Adjointe au Maire, déléguée à  
l'aménagement durable des espaces  
publics et à la Ville apaisée**



<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b> BORDEAUX METROPOLE Esplanade Charlemagne-Caillé 33076 Bordeaux cedex France		<b>MAITRISE D'OEUVRE</b> OMA Office for Metropolitan Architecture Waterlooplein 108 3012 NC Rotterdam Pays-Bas Représentant Maître d'Œuvre sur site : EGIS 608, quai de Paludate Bâtiment E, 6e étage - CS 11999 33088 Bordeaux Cedex France	
---	--	---	--

**REALISATION DU PONT SIMONE VEIL ET  
 DE SES RACCORDEMENTS SUR LES COMMUNES  
 DE BORDEAUX, BEGLES ET FLOIRAC**  
 RIVE GAUCHE / RIVE DROITE / OUVRAGE

**PLAN DE SIGNALISATION**  
**VUE EN PLAN - GENERAL**

Groupement d'entreprises   WE OPEN THE WAY	Emetteur document  WE OPEN THE WAY	Bureau d'études VRD  ECHELLE : 1/750 <sup>e</sup>
---	--	---

0	10/09/2024	Mise à jour suite au vote S0101	D. REGUIERA, D. GARNIER
1	10/09/2024	Présentation addition du plan général de signalisation REDR000A	D. REGUIERA, D. GARNIER
Index	Date	Événement	Établi par / Vérifié par / Approuvé par
COL	EXE	PLA	VRD
Auteur	Phase	Type	Lot
			Disc
			Zone
			Numéro
			Indice

